

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2017
à EYGALIERES

Présents : Mmes et MM. Danielle AOUN, Gilles BASSO, Michel BONET, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, René FONTES, Guy FRUSTIE, Gérard GARNIER, Laurent GESLIN, Pierre GUILLOT, Jacques JODAR, Françoise JODAR, Patricia LAUBRY, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Benoît VENNIN, Denise VIDAL, Bernard WIBAUX.

Excusés : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Marie-Pierre CALLET, Régis GATTI, Stéphan GUIGNARD, Chantal LEMOIGNE, Henri MILAN, Jean-Louis VILLERMY.

Procurations :

- de Mme Pascale ALBERTOS à M. Pascal DELON ;
- de M. Patrice BLANC à Mme Alice ROGGIERO ;
- de Mme Maryse BONI à M. Michel CAVIGNAUX ;
- de M. Christian BONNAUD à Mme Patricia LAUBRY ;
- de M. Michel FENARD à M. Hervé CHERUBINI ;
- de Mme Christine GARCIN-GOURILLON à M. Jack SAUTEL ;
- de M. Jacques GUENOT à M. Yves FAVERJON ;
- de Mme Pascale LICARI à M. Benoît VENNIN ;
- de Mme Alice PELISSIER à M. René FONTES ;
- de Mme Anne SOURDON à M. Guy FRUSTIE.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur René FONTES, Maire d'Eygalières, a accueilli les conseillers communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 21 JUIN 2017

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 21 juin 2017 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- **Décision n° 54/2017** relative à une convention cadre de partenariat pour le développement de l'usage des véhicules électriques avec ENEDIS ;
- **Décision n° 55/2017** relative à l'attribution du marché de fourniture des diffuseurs d'air fine-bulles du bassin d'aération de la station d'épuration de Saint Rémy de Provence
- **Décision n° 56/2017** relative à la convention de mise à disposition et d'entretien des bennes avec le Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement ;
- **Décision n° 57/2017** relative au nettoyage des locaux du siège de la CCCVBA avec la société ONET SERVICES

4. DELIBERATION N° 110/2017 – REPARTITION DE LA CONTRIBUTION AU FPIC ENTRE LA CCVBA ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de dire que la Communauté de communes sera la seule contributrice au titre du FPIC pour l'année 2017 : elle supportera ainsi sa part, soit 180 069 € et la totalité de la part de ses communes membres, soit 826 568 € (soit un montant total de 1 006 637,00 €).

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

5. DELIBERATION N° 111/2017 – CONSTITUTION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES ET DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Président propose donc au Conseil communautaire :

- d'approuver la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles par transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles dont le périmètre comprend les EPCI suivants :
 - Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)
 - Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA)
 - Communauté Terre de Provence Agglomération (TPA)
- d'adopter les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles tels que portés en annexe de la présente délibération ;
- de préciser que l'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat Mixte du Pays d'Arles sont transférés au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et Pays d'Arles qui est substitué de plein droit ;
- de désigner ci-dessous les représentants titulaires et suppléants pour siéger aux réunions du Conseil Syndical :

Titulaires	Suppléants
M. Hervé CHERUBINI	M. René FONTES
M. Michel FENARD	M. Guy FRUSITE
M. Laurent GESLIN	M. Régis GATTI
Mme Pascale LICARI	Mme Alice ROGGIERO
M. Jean MANGION	M. Jack SAUTEL

POUR : 33 voix - unanimité des suffrages exprimés

6. DELIBERATION N° 112/2017 – CONTRAT DE RURALITE DU PAYS D'ARLES - SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2017 MODIFIEE

Monsieur le Président propose donc au Conseil communautaire :

- de valider les termes de la convention financière 2017 modifiée ;
- de préciser que la convention financière 2017 modifiée sera signée par l'Etat, les EPCI du territoire, les Parcs naturels régionaux Alpilles et Camargue, le Syndicat mixte du Pays d'Arles, les communes d'Arles, Saint-Etienne du Grès, Saint-Martin-de-Crau, Saintes-Maries-de-la-Mer et Saint-Pierre-de-Mézoargues ;
- de préciser, pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la CCVBA, que les crédits seront inscrits en recettes et dépenses au budget de l'exercice afférent.

POUR : 33 voix - unanimité des suffrages exprimés

7. DELIBERATION N° 113/2017 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014-2018-TRAVAUX D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE- VOTE DE LA TRANCHE 2017

Monsieur le Président propose donc au Conseil communautaire d'approuver les opérations et le plan de financement relatifs à la tranche 2017 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement eau potable 2014-2018 de la Commune de Saint Rémy de Provence pour un montant de dépenses subventionnables de 600 000 € HT, soit une subvention d'un montant de 252 000 € HT.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N° 114/2017 – TRANSFERT DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE A LA CCVBA - BUDGET ANNEXE REGIE - SERVICE EAU POTABLE CCVBA

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- d'approuver le transfert de la subvention dont la Commune de Saint Rémy de Provence avait bénéficié, dans le cadre du dispositif d'aide à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques, pour la réalisation d'une étude complémentaire au schéma directeur d'eau potable pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable à la station de pompage des Méjades pour un montant de 5 060,00 € HT ;
- de solliciter de la part du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône le transfert de cette subvention à la CCVBA dans les conditions identiques aux contrats initiaux ;
- de s'engager à ce que la CCVBA participe à 20 % minimum des dépenses HT ;

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. DELIBERATION N° 115/2017 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau au taux maximum pour la réalisation des opérations ci-dessous

Communes	Opération	Montant HT
Fontvieille	Création d'un nouveau forage sur le site de la Barjolle	352 749 €
Mouriès	Plan d'action d'objectifs de rendement pour les réseaux	214 300 €

- de s'engager à ce que la CCVBA supporte un autofinancement minimal de 30 % des dépenses HT ;

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N° 116/2017 - ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE FOURNITURE DES TITRES-RESTAURANT POUR LES AGENTS DE LA CCVBA

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres du 27 juin 2017, d'attribuer le marché à la société EDENRED France SAS domiciliée Immeuble Columbus – 166/180 Boulevard Gabriel Péri – 92240 MALAKOFF pour un montant de 5,00 € TTC par titre-restaurant fourni.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N° 117/2017 - INSTAURATION DES COMPTEURS VERTS POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de prononcer la remise gracieuse, à hauteur de 50%, de la taxe de séjour pour le Mas de Valrugues à Saint Rémy de Provence, soit une remise de 35,03 €.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

12. DELIBERATION N° 118/2017 - TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES PARCELLES CADASTREES BW 6 (A ET B) ET BW 13 SUR LA COMMUNE D'EYGALIERES ET DE LA PARCELLE CADASTREE BO 46 SUR LA COMMUNE D'AUREILLE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- d'acter le transfert pleine propriété au profit de la CCVBA des parcelles cadastrées BW 6 (A et B) et BW 13 à Eygalières et de la parcelle cadastrée BO 46 à Aureille, conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT ;
- de notifier la présente délibération à l'ensemble des communes afin qu'elles se prononcent dans un délai de trois mois.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

13. DELIBERATION N° 119/2017 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET-CHARGE DU COMMERCE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1er août 2017 pour le poste de chargé de commerce ;
- de préciser qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions puissent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

14. DELIBERATION N° 120/2017 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET-CHARGE D'ETUDES ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1er août 2017 pour le poste de chargé d'études environnement ;
- de préciser qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions puissent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

15. DELIBERATION N° 121/2017 - CREATION D'UN EMPLOI A CARACTERE SAISONNIER A TEMPS COMPLET-BUDGET ANNEXE REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de créer un emploi à caractère saisonnier de conseiller en séjour à temps complet à compter du 1er octobre 2017, et ce, pour une durée de deux mois.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 19h20.

Le Président
Hervé CHERUBINI

